



**SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES
MUNICIPAUX D'ASBESTOS**

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYES
SYNDIQUES DE LA VILLE D'ASBESTOS**

Asbestos, le 22 mars 2012 – À la suite des rencontres de négociation pour le renouvellement de la convention collective des employés syndiqués de la Ville d'Asbestos, les deux parties en sont venues à une entente de 5 ans qui concerne principalement des ajustements apportés à l'ancienne convention.

L'ensemble des rencontres entre la Ville d'Asbestos et ses employés représentés par la FISA, s'est déroulé dans l'harmonie et le respect des attentes des deux parties.

Le tout s'est conclu par une hausse salariale équivalente à l'indexation des prestations versées par la Régie des rentes du Québec, soit 2.8 % en 2012, et une hausse fixe pour les 4 autres années, soit 2.25 % annuellement. En contrepartie, le syndicat a consenti à certains assouplissements au niveau de l'application de la convention. Ces nouvelles conditions sont effectives du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016, couvrant ainsi la durée de la nouvelle convention collective.

La Ville d'Asbestos a une masse salariale globale de 2 225 000 \$ sur un budget de fonctionnement de 7 600 000 \$ en 2012. Il s'agit donc d'un dossier important dans la planification financière de la Ville.

« Les résultats de cette négociation correspondent au cadre financier que le conseil s'était fixé lors de ses prévisions budgétaires pour l'année 2012 » rappelle le maire Hugues Grimard et il se réjouit de la flexibilité apportée à la convention collective.

– 30 –

Source : Jacques Laroche
Président du Syndicat des fonctionnaires municipaux d'Asbestos

Hugues Grimard
Maire de la Ville d'Asbestos

Pour information : Georges-André Gagné
Directeur général
(819) 879-7171 poste 3250